



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Guyane

Cayenne, le 25 novembre 2019

Service pilotage et stratégie du
développement durable

Nos réf. : PSDD/PDD/YH/2019

Affaire suivie par : Yannick HERREYRE

yannick.herreyre@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 05 94 29 75 44

Objet : Appel à projets – Subventions aux associations œuvrant dans les domaines de l'environnement et du développement durable au titre de l'année 2020.

Le contexte

Depuis plusieurs années, le Ministère de la Transition écologique et solidaire entretient un partenariat solide avec les associations qui accompagnent, diversifient et enrichissent l'action publique dans le domaine de la protection de l'environnement et de la promotion du développement durable.

De nombreuses associations facilitent ainsi la participation des citoyens à l'élaboration et au suivi des actions publiques et les sensibilisent aux diverses thématiques couvertes par le développement durable et solidaire.

Aussi, le Ministère encourage cette participation active par la mise en place de financements pour soutenir, sous forme de subventions, les associations œuvrant dans ces domaines et plus largement dans le champ des Objectifs de Développement Durable (illustrés en annexe, plus de détails sur le site internet : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>). Les subventions ainsi accordées contribuent à la réalisation de projets entrant en synergie avec les orientations des politiques publiques mises en œuvre par le Ministère.

Cet appel à projets est destiné aux associations à compétences environnementales et éducatives. Il vise à accompagner leurs projets d'actions pédagogiques liés à la promotion de l'environnement et du développement durable sur le territoire guyanais. Les programmes et projets éligibles doivent en priorité dépasser un impact ponctuel sur le terrain, couvrir une part significative de la Guyane voire pouvoir être déclinables et/ou reproductibles sur d'autres parties du territoire.

Bénéficiaires

Seules pourront répondre à cet appel à projets, les associations :

- Loi 1901 à but non lucratif ;
- à jour dans leurs obligations déclaratives et administratives ;
- possédant un numéro SIREN ou SIRET ;
- à compétences en matière d'éducation, de promotion et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable ;
- dont le siège social est situé en Guyane (prioritaire) et/ou dont l'action se développe sur le territoire guyanais.

Priorité de financements

Dans la limite des crédits d'intervention alloués, la DEAL Guyane soutient en priorité les projets correspondant à la politique du Ministère de la Transition écologique et solidaire et en cohérence avec la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 présenté en septembre 2019 (livret synthétique en annexe, plus de détails sur le site internet <https://www.agenda-2030.fr/actualites/feuille-de-route-de-la-france-pour-lagenda-2030-368>) :

- **Sensibilisation des citoyens et participation au débat public :**

Actions favorisant l'appropriation par un public diversifié des multiples thématiques couvertes par les Objectifs de Développement Durable dont notamment : la lutte contre les inégalités sous toutes ses formes (ODDs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 16 et 17), le développement d'une économie sociale et respectueuse (ODDs 7, 8, 9, 11 et 12), la préservation de l'environnement (ODDs 13, 14 et 15).

- **Éducation à l'environnement et au développement durable :**

Prise en compte de manière pérenne des enjeux liés à l'environnement, au développement durable et à l'évolution des comportements des citoyens par la mise en place d'actions allant au-delà de l'information. De telles actions doivent viser un impact collectif et contribuer à une évolution des comportements tant dans le milieu scolaire que professionnel et privé.

- **Expertise et connaissance :**

Soutien au fonctionnement et aux actions d'associations qui, par leurs connaissances et expérience, présentent un intérêt avéré dans les domaines de la protection de l'environnement et de la promotion du développement durable. Mise en avant des actions innovantes et permettant d'asseoir et/ou de développer cette expertise. Les demandes concernant la réalisation d'études ou de programmes d'acquisition de connaissances sur la biodiversité ne rentrent cependant pas dans le cadre de cette subvention.

- **Structuration des réseaux associatifs :**

Appui aux organismes qui coordonnent des réseaux ou qui contribuent, par leur action et leur expertise, au développement de tels réseaux renforçant les dynamiques d'échanges et la construction de projets communs.

Critères d'examen des demandes

L'examen des demandes portera sur (liste non exhaustive) :

- la pertinence du projet et des moyens mis en œuvre ;
- la faisabilité et l'adéquation entre le budget et l'action envisagée ;
- la méthode d'évaluation et de suivi du projet ;
- l'impact territorial et le public touché ;
- les interactions avec les acteurs et partenaires locaux ;
- la capacité à mobiliser d'autres financeurs ;
- le caractère innovant et reproductible du projet ;
- la représentativité de l'association et la portée de son réseau.

Les subventions attribuées et les projets présentés devront être engagés durant l'année 2020.

L'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet défini dans la demande de subvention.

Chaque association ne pourra déposer qu'un dossier. Lorsque plusieurs actions sont envisagées, elles doivent être regroupées au travers d'une seule demande.

A titre d'information, les montants maximums attribués pour chacune des subventions accordées ne dépasseront pas 5 000 € (dans la limite des fonds alloués).

Calendrier

L'appel à projets est lancé à partir du **lundi 25 novembre 2019**.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au plus tard au **lundi 03 février 2020**.

La notification des décisions se fera aux alentours de **mars/avril 2020**.

Candidatures

Les demandes seront transmises en format numérique à l'adresse suivante : yannick.herreyre@developpement-durable.gouv.fr ou déposées en ligne sur le site <https://www.demarches-simplifiees.fr>.

Les demandes pourront également être remises au format papier dans les locaux de la DEAL Guyane, rue Carlos Finley – Impasse Buzaré, au service Pilotage et Stratégie du développement Durable (PSDD), à l'attention de Monsieur HERREYRE Yannick (tél : 0594 29 75 44).

Dans la mesure du possible, le dépôt dématérialisé reste à privilégier.

La demande devra comprendre les pièces suivantes :

- le formulaire « Cerfa n° 12156*05 » dûment complété. Ce formulaire est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>. Une *notice* d'accompagnement et également à disposition sur cette même adresse ;
- un relevé d'identité bancaire au nom de l'association conforme au SIRET (nom et adresse) ;
- les comptes approuvés du dernier exercice clos signés par le représentant légal de l'association ou son délégataire (ou le rapport du commissaire aux comptes le cas échéant) ;
- le plus récent rapport d'activités approuvé et signé (s'il n'a pas déjà été remis à la DEAL Guyane) ;
- le pouvoir donné au signataire de la demande si différent du représentant légal ;
- tous éléments, documents ou pièces complémentaires qui seront jugés utiles à la compréhension du projet.

S'il s'agit d'une première demande de subvention transmise à la DEAL Guyane, le dossier sera complété par :

- les statuts régulièrement déclarés ;
- un extrait de K-bis ou un avis de situation INSEE ;
- la liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée.

Si une subvention a été attribuée par la DEAL en 2019, le dossier devra également contenir :

- le compte rendu financier « Cerfa n° 12156*02 » de cette action téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R46623>.

Les demandes incomplètes, arrivées hors délai ou non conformes ne seront pas examinées.

Le Directeur adjoint

Didier RENARD

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1 PAS DE PAUVRETÉ



2 FAIM «ZÉRO»



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



14 VIE AQUATIQUE



15 VIE TERRESTRE



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Une feuille de route portée par l'ensemble des acteurs de la société française

L'Agenda 2030 est l'affaire de tous et cette feuille de route, élaborée de façon concertée, implique la mobilisation de chacun des acteurs français.

Au cours de l'année 2018-2019, une communauté d'environ 300 acteurs, publics et privés d'horizons divers, s'est engagée dans l'**élaboration collective de cette feuille de route nationale**. Parlementaires, ministères, entreprises, associations, collectivités territoriales, syndicats et chercheurs se sont réunis dans le cadre de groupes de travail dédiés et d'ateliers en intelligence collective. Ces travaux se sont déroulés sous la conduite d'un comité de pilotage associant État et société civile, présidé au niveau des ministères (ministères de la Transition écologique et solidaire & de l'Europe et des Affaires étrangères). Ils ont ainsi défini les enjeux de la France au regard des Objectifs de développement durable et leurs modalités de mise en œuvre.

La feuille de route n'est donc pas uniquement celle de l'État mais bien **celle de tous les acteurs de la société française**.

La France mobilisée depuis l'adoption de l'Agenda 2030

Dès l'adoption de l'Agenda 2030, la France s'est engagée de manière proactive, à l'échelle nationale comme internationale. La France s'est mobilisée pour diffuser et faire connaître largement l'Agenda 2030 sur le territoire, tout en structurant l'organisation de l'État et son engagement sous l'égide du Premier ministre.

De multiples acteurs ont mené des **actions de sensibilisation et de passage à l'action** pour l'atteinte des Objectifs de développement durable : événements et conférences, guides et méthodologies, outils pédagogiques et formations, festivals et expositions, production de connaissance, groupes de réflexion et études, jeux ou encore réseaux sociaux... la communauté des ODD est active sur tous les fronts !

Toutes ces initiatives françaises sont valorisées :

- dans le cadre des **forums politiques de haut niveau** organisés chaque année à l'ONU :

- > [Retrouvez les points d'étape sur le site](#)

- à travers la **lettre d'information ODDyssée** :

- > [Abonnez-vous !](#)

Pour en savoir plus :

@ Site Internet : www.agenda-2030.fr

🐦 Réseaux sociaux : [@Agenda2030FR](https://twitter.com/Agenda2030FR)



Agissons pour un monde plus durable et solidaire

Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030

Les acteurs français s'engagent pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable



L'Agenda 2030 : un programme ambitieux et porteur d'espoir

En septembre 2015, les 193 États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) se sont engagés à mettre en œuvre de concert 17 objectifs universels de l'Agenda 2030 : un plan d'action « pour la planète, les populations, la prospérité, la paix et les partenariats ». Ces **Objectifs de développement durable (ODD) offrent un projet profondément humaniste et ambitieux** qui porte un message d'espoir face aux peurs et aux incertitudes.

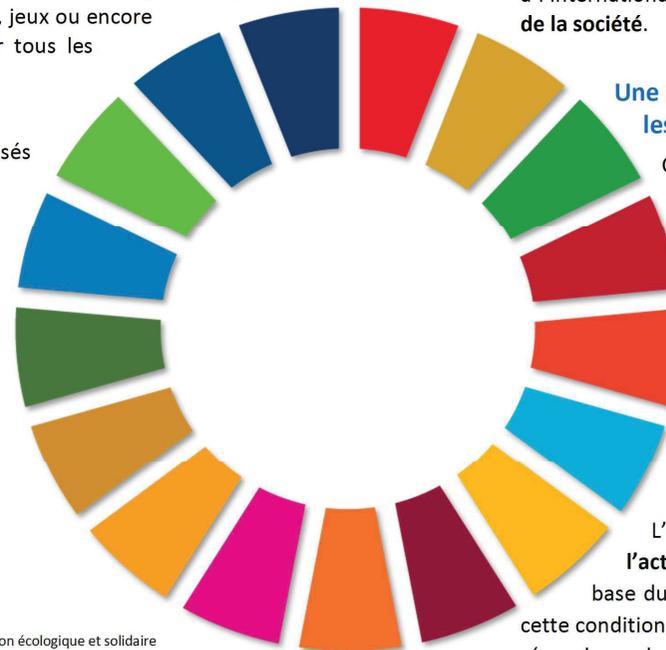
La France a pris toute la mesure de cet agenda pour bâtir une feuille de route cohérente, dessinant les grandes transformations à mener, à la fois sur le territoire national, en Europe et à l'international. **Préparer l'avenir, c'est accélérer la transition écologique de l'économie et de la société.**

Une nouvelle feuille de route pour accélérer les transformations de la France

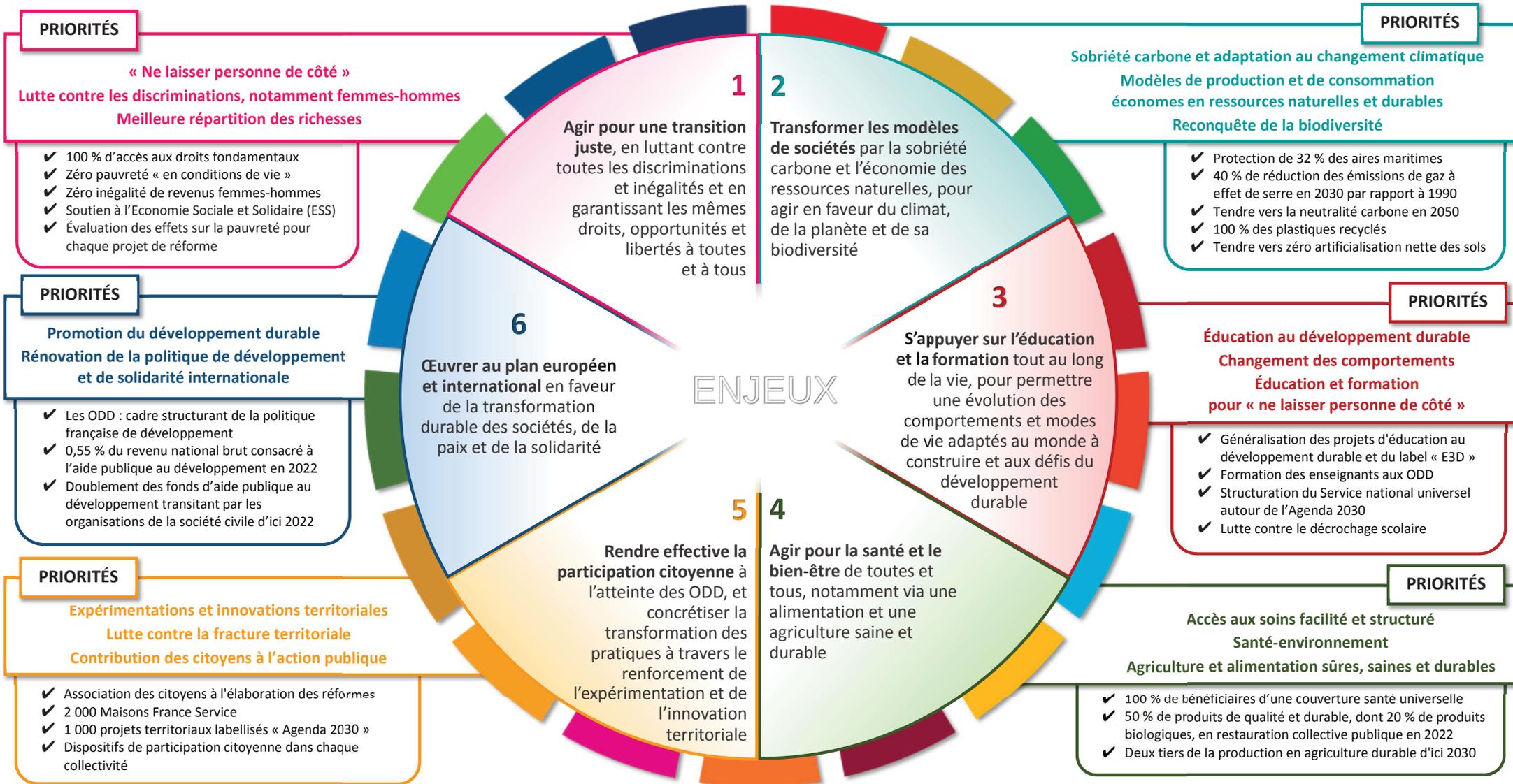
Cette feuille de route, que la France vient d'adopter, répond simultanément à la **multiplicité des enjeux de l'Agenda 2030**, afin de faire évoluer notre société vers un modèle à la fois plus prospère, plus inclusif et plus respectueux de notre environnement. Elle propose d'accélérer les trajectoires de progrès, à partir des mesures d'ores et déjà mises en œuvre et des enjeux nationaux, afin que la France soit au rendez-vous des ODD en 2030.

La feuille de route fixe le cap pour une **France entreprenante, solidaire et écologique**, qui ne laisse personne de côté et qui ne vit pas au crédit de ses enfants, ni de leur environnement. La quête de justice sociale, l'ambition écologique et le développement de la France sont au cœur des six enjeux et des engagements structurants de cette feuille de route, portée par l'ensemble des acteurs.

L'objectif de la démarche française est de **lancer une dynamique de passage à l'action pour l'atteinte des ODD**. L'Agenda 2030 est maintenant le référentiel de base du développement durable en France et engage l'ensemble des acteurs. C'est à cette condition que nous construirons, dans les faits, un modèle de société plus durable et qui réponde aux besoins de toutes et de tous, quelles que soient leurs capacités.



ENJEUX & PRIORITÉS



MISE EN ŒUVRE



* ODD : Objectifs de développement durable * E3D : Établissement en Démarche globale de Développement Durable